



## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
N° 70/2023  
Page 1/3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Projet de création d'une association des structures du Languedoc Roussillon**

Le Président expose à l'assemblée que les différents syndicats de bassin, d'étangs et de nappes du Languedoc Roussillon gèrent des problématiques qui sont de même nature. Il existe une grande proximité entre la quinzaine de structures de ce territoire, qui dispose d'une véritable cohérence (ancienne Région Languedoc Roussillon) et qui relève de la même délégation de l'Agence de l'eau (Montpellier). Un travail en réseau a minima (échanges d'informations, retours d'expérience, réflexions communes...) s'est donc développé depuis une vingtaine d'années, au gré des sujets et problématiques de chaque structure.

Les plans de charge très conséquents des agents des différentes structures ne permettent toutefois pas d'échanger suffisamment pour disposer de tous les bénéfices d'un fonctionnement en réseau. Il existe une association, l'Association Rivières Languedoc Roussillon, à laquelle adhèrent de nombreux agents.

Malgré son grand intérêt, cette association n'est plus active depuis de nombreuses années car les adhésions étant individuelles, l'association ne dispose pas de moyens propres suffisants pour recruter un animateur.

Suite à des échanges sur des grandes thématiques (PGRE, SDAGE...) les directrices et directeurs de ces structures ont mis en évidence le besoin de développer un véritable travail en réseau, suffisamment structuré pour être durable et efficace.

Riches d'expériences d'autres Régions (Rhône Alpes Auvergne, PACA, ...), ils ont imaginé un projet d'association des structures qui permettrait de disposer de moyens suffisants pour mettre en place une animation.

Effectivement sans animation, le fonctionnement du réseau repose sur le temps de travail bénévole de nos agents ce qui est n'est pas réaliste.

Les premiers échanges ont permis de dresser un état de lieux de nos structures et des retours d'expérience sur d'autres réseaux, de prospecter les liens possibles avec d'autres associations (Association Nationale des Elus de Bassin, Association Rivières Rhône Alpes Auvergne...) et ainsi de mieux définir les contours d'un éventuel projet.

Les objectifs de cette association seraient multiples :

- Mieux partager nos expériences,
- Favoriser le travail en réseau, notamment pour les dossiers structurants (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, programme de financement de l'Agence de l'eau, textes réglementaires ou réflexions nationales soumis à consultation, dossiers du comité de bassin et du conseil d'administration de l'Agence de l'eau...)
- Organiser des rencontres permettant de développer nos compétences,

- Mettre mieux en valeur nos projets et nos partenariats, notamment avec l'Agence de l'eau,
- Développer des positionnements communs, lorsque cela est pertinent.

La vocation de l'association est essentiellement technique mais peut également conduire à porter un discours commun, défendre des positions partagées par l'ensemble des syndicats, sur des sujets plus stratégiques (et financiers) que techniques.

Sur la base d'un financement de l'association, notamment par l'Agence de l'eau, le coût annuel d'une adhésion à une telle structure pourrait approcher 2 000 €, ce qui reste très modeste par rapport au gain attendu en termes d'efficacité et de partage de compétence (formation des agents).

Le projet n'est qu'au stade de la réflexion préalable avec de nombreuses étapes à franchir mais un positionnement de principe est nécessaire.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**DECIDE** de valider sur le principe la participation de l'EPTB Gardons à cette structure si le projet se concrétise.

**AUTORISE** le Président à signer tout document en découlant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)